

#### I. Résumé exécutif

Nous sortons de notre zone de sûreté écologique. L'environnement stable dans lequel nous venons de passer les 11 000 dernières années n'est pas éternel : il est conditionné au fait de respecter des limites planétaires, ces frontières d'un « espace opérationnel sûr » de l'humanité. Dépasser ces limites nous livrerait à une instabilité permanente, au déclin des écosystèmes tels que nous les connaissons et à des conséquences néfastes sur les sociétés humaines qu'ils supportent. Pour une grande partie de l'humanité, le risque est existentiel. Les connaissances scientifiques actuelles montrent que 6 des 8 limites planétaires identifiées - le climat, les écosystèmes naturels, des paysages fonctionnels, le cycle de l'eau, le cycle de l'azote et du phosphore, les aérosols atmosphériques - sont actuellement dépassées. L'organisation des sociétés, en France comme dans le monde, nous a conduits jusqu'à présent à persister hors de notre zone de sûreté écologique. Pourtant, les causes du dépassement de ces limites planétaires, et notamment l'usage inconsidéré d'énergies fossiles, la prédominance des mécanismes de marché et la domination du libéralisme mondialisé, contribuent fortement à nous faire perdre en souveraineté et à nous rendre vulnérables à des pénuries.

Si les transformations écologiques à mener dans chaque secteur commencent à faire consensus, les politiques actuellement mises en place ne sont pas à la hauteur de l'urgence écologique. Les menaces à venir et l'ampleur des efforts nécessaires pour y faire face sont sous-estimées. Les bénéfices à long-terme de certaines actions écologiques se heurtent à leurs coûts à court terme. Les politiques libérales appliquées en France et dans l'Union européenne, refusant que l'État organise la transformation écologique, rejettent toute contrainte et se bornent à de vagues outils de marché et d'incitations. Inefficace par nature pour une bifurcation rapide, un tel dogme empêche également par construction que cette transformation se fasse de façon juste.

Penser une « économie de guerre » écologique. Historiquement, les mobilisations générales d'un pays suscitées par l'émergence d'une menace d'une gravité majeure se sont matérialisées sous la forme d'une rupture suivie d'un passage en économie de guerre. Lors de ces périodes, le mode d'intervention de la puissance publique auprès du système économique se renverse pour passer d'une intervention circonscrite et limitée à la planification de l'économie par l'État, voire à un interventionnisme direct auprès des entreprises dans certains secteurs d'activité. Dans ces circonstances, l'État met en place de façon temporaire des obligations et des interdictions de façon étendue, mais qui ne s'appuient pas nécessairement sur une légitimité démocratique directe. La gravité des menaces que font peser sur nous le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et plus largement la sortie des limites planétaires rend nécessaire d'envisager un passage en « économie de guerre » écologique, c'est-à-dire à une mobilisation générale de notre société, visant à la mettre en sécurité écologique. La métaphore de la guerre décrit évidemment de façon imparfaite la situation dans laquelle nous placent les crises écologiques, : une « économie de guerre » écologique doit évidemment se construire en refusant les aspects inacceptables des économies de guerre passées, en particulier le nationalisme politique liberticide et autoritaire qui les accompagnent souvent et leur caractère non-démocratique. Au contraire, les spécificités de l'urgence écologique impliquent que l'économie de guerre écologique se fasse dans le cadre d'un projet émancipateur de justice sociale et de progrès humain, et ce, de façon démocratiquement choisie et organisée.

Dix principes face à l'urgence. Le temps presse face aux menaces écologiques et les mesures nécessaires sont structurelles, transversales et radicales. Pour réussir, la mobilisation générale écologique devra donc s'accompagner de bénéfices écologiques, sociaux et sanitaires. Face aux devoirs et aux restrictions, elle propose de nouveaux droits et de nouvelles libertés. En outre, cette « économie de guerre écologique » vise à opérer une transformation permanente vers un nouveau modèle, et non pas traverser une situation de menace temporaire. L'économie de guerre écologique se construit donc en s'imbriquant avec clarté dans un projet de transformation écologique et sociale émancipatrice, planificatrice, permettant d'assurer les besoins de toutes et tous et économiquement viable à l'échelle d'une société.

Dix grands principes d'une mise en sécurité écologique de nos sociétés. Ces politiques doivent allier interdictions et taxation mais également subventions et incitations.

- Assurer une réindustrialisation écologique en se fixant pour objectif principal la sortie, le plus rapidement possible, du pétrole, du charbon et du gaz fossile, et la production de masse des moyens de transport, de chauffage, les bâtiments, les infrastructures et moyens de production d'énergie décarbonés (voies ferrées, industries spécifiques, mines, etc.). Cette réindustrialisation écologique ciblée sur les activités écologiquement et socialement utiles va de pair avec l'organisation de la fermeture ou la reconversion rapide des activités écologiquement insoutenables.
- Organiser une transformation agroécologique rapide, soutenue par des politiques publiques visant à réduire l'impact sanitaire et environnemental du secteur agricole par la préservation et la restauration de terrains agricoles capables de produire une alimentation nettement plus végétale, saine, locale, stockant du carbone dans les sols et résistant aux aléas climatiques.
- Projeter une mobilisation qui porte sur les vingt-cinq prochaines années, notamment pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire prévue par l'accord de Paris : l'essentiel de la transformation historique qui est devant nous doit donc avoir lieu dans cet intervalle. Le temps presse et 25 ans est l'horizon d'urgence pour éviter au maximum les catastrophes futures.
- Assumer un État planifiant le fonctionnement de l'économie : la réorganisation nécessaire des mécanismes économiques et des modes de production est d'une ampleur telle, et ce sur plusieurs décennies, qu'elle est par nature incompatible avec le laisser-faire économique et les mécanismes de marché, même régulés. Les modes de vie écologiquement soutenables nécessitent des infrastructures, des investissements et des processus de redistribution qui ne peuvent être mis en place qu'à l'échelle de la collectivité, et par la puissance publique. Cela implique selon les cas, la prise de contrôle de certaines industries stratégiques, la mise en place de normes et de cahiers des charges légalement contraignants, l'obligation de

transparence sur les impacts environnementaux, et des mesures incitatives fortes telles des subventions sous conditions, des taxes et des mesures protectionnistes, ainsi que l'implication des salariés et de leurs représentants dans les processus de prise de décision.

- Se donner les moyens d'une planification démocratique aux échelons national et communal : l'économie de guerre écologique doit s'appuyer sur l'implication des citoyennes et citoyens et donner l'assurance de sa capacité à donner l'accès à toutes et tous aux biens et services essentiels à une vie bonne. Dans cette organisation, les communes doivent avoir la charge d'animer les débats destinés à l'identification des transformations nécessaires de chaque territoire. Au niveau national, un organe de planification doit rassembler des comités thématiques regroupant experts, représentants de l'État, branches économiques, syndicats, universitaires et chercheurs, associations, en s'aidant sur des sujets précis d'assemblées de citoyens tirés au sort, afin de proposer au gouvernement des objectifs et politiques sectorielles d'atténuation et d'adaptation cohérents avec le retour rapide dans les limites planétaires. Les grandes entreprises des secteurs public et privé doivent être contraintes d'ouvrir aux salariés une place plus importante dans les processus de décisions pour limiter l'influence de petits groupes d'actionnaires sur la stratégie de l'entreprise, tout en étendant les droits des syndicats pour qu'ils puissent devenir une force motrice de la transformation écologique des entreprises.
- Allier obligations collectives et ouverture de nouveaux droits. La mise en sécurité écologique de nos sociétés entraîne la transformation des modes de vie de l'ensemble des citoyens, même les plus pauvres. Mais elle n'implique pas que ce soit aux plus pauvres de payer le coût de cette transition, bien au contraire. Pour que la transformation écologique se fasse de façon juste, le sujet n'est pas de savoir si des obligations devront être déployées, mais comment celles-ci pourront l'être de la manière la plus juste qui soit en faisant notamment sortir la gestion de la pénurie des lois du marché. Les obligations collectives, des interdictions, des quotas sont des modes d'allocations des ressources qui permettent d'assurer que l'effort soit justement réparti entre tous les citoyens, et notamment que les plus riches d'entre eux n'y échappent pas. Ces obligations indispensables doivent systématiquement aller de pair avec l'ouverture de nouveaux droits, écologiquement soutenables : pour chaque obligation, mettre en regard l'ouverture d'un nouveau droit qui profite à tous, pour assurer les besoins de base de tous les citoyens et assurer le progrès des conditions de vie pour la part de la population qui n'y a pas accès dans la société actuelle, pourtant tout à fait insoutenable écologiquement.
- Ne se fixer ni croissance ni décroissance du PIB comme boussole. Une « économie de guerre » écologique ne poursuit ni ne repousse intrinsèquement une croissance globale de la production et de la consommation, elle cesse d'en faire une fin en soi. Entre d'un côté la production des systèmes et infrastructures indispensables à la construction d'une société écologiquement soutenable et d'un autre côté, des politiques fortes et durables de sobriété énergétique et de consommation de ressources qui impliquent de mettre fin à d'autres activités, il est

difficile d'anticiper une augmentation ou une baisse globale du PIB, ni même de secteurs spécifiques. Il est par contre indispensable de cesser de se fixer des objectifs de croissance de la production comme politique publique, et donc d'adapter les financements assurés par l'État à une société qui ne sera peut-être plus en croissance économique.

- Définir les gagnants et les perdants de la transformation écologique. Au-delà de bénéfices collectifs, le passage en économie de guerre écologique fera des gagnants et des perdants. Il importe d'assumer que les coûts économiques soient portés par les plus aisés, proportionnellement à leurs capacités à les supporter. Il est essentiel que les gagnants représentent la majorité de la population, et que ce soit celle qui a plutôt été du côté des perdants du modèle libéral jusqu'à présent.
- Anticiper la création et la reconversion des emplois. En « économie de guerre » écologique, il sera nécessaire de prioriser le soutien à certaines activités tout en provoquant et accompagnant la reconversion et la fermeture d'autres activités écologiquement insoutenables. Cela implique donc la mise en place de grands plans de formation et de reconversion des travailleurs, en leur permettant de rester dans leur bassin d'emploi actuel lorsqu'ils le désirent, dans des conditions socialement et économiquement justes. Réussir ces fermetures nécessitera de donner aux salariés en charge de ces infrastructures, aux citoyens riverains, associations et chercheurs compétents la possibilité d'élaborer collectivement un projet de reconversion de leurs activités.
- Initier une géostratégie de guerre écologique. Versant géopolitique de « l'économie de guerre » écologique, la géostratégie de guerre écologique peut être une doctrine diplomatique qui place temporairement la crise écologique au sommet de la hiérarchie des intérêts et enjeux internationaux, conséquence logique du constat qu'une absence de coopération écologique internationale conduirait à une multiplication croissantes des violences et des conflits. Une géostratégie écologique a pour but de préparer la paix face aux risques de conflits liés à l'énergie, aux ressources et à des événements climatiques extrêmes occasionnant des famines et des mouvements massifs de population. Sur le même horizon que la mobilisation nationale, une diplomatie de guerre écologique propose une orientation écologique des discussions internationales des 25 prochaines années, crédibilisée par l'exemplarité d'une France s'étant organisée pour se mettre en sûreté écologie. Elle nécessitera donc de rigoureusement s'aligner sur les engagements internationaux d'effort national et de les renforcer pour prendre en compte les inégalités historiques entre les pays. Les coopérations multilatérales avec les pays en développement doivent permettre de définir des modalités d'aide et de coopération économique et technologique pour qu'ils puissent prendre leur part de l'effort global nécessaire.

I.	Ré	sumé exécutif	1
II.	Le	dépassement des limites planétaires nous sort de la zone de sûreté écologique	6
	A.	Nous avons déjà franchi plusieurs limites planétaires	6
	B.	La France est sortie de sa zone de sûreté écologique	10
	C.	Pas de souveraineté sans transformation écologique	11
	D.	Les politiques néolibérales ne parviennent pas à nous mettre en sûreté	13
III. Peut-on définir les spécificités d'une économie de guerre écologique ?			15
	A.	Faire face aux menaces majeures de notre temps	15
	B.	Organiser la mobilisation générale écologique	16
	C.	Inscrire la mobilisation générale dans l'urgence écologique	17
IV. Dix grands principes d'une mise en sûreté écologique		x grands principes d'une mise en sûreté écologique	18
	A.	Se projeter sur vingt-cinq ans, soit avant 2050	18
	В.	Planifier par l'État et associer les collectivités locales	19
	C.	Organiser la planification démocratique	20
	D.	Allier obligations collectives et nouveaux droits	22

### II. Le dépassement des limites planétaires nous sort de la zone de sûreté écologique

« Avec la tendance actuelle de réchauffement climatique et sans adaptation, 80% des zones agricoles actuelles dans le monde verront leurs rendements baisser d'ici la fin du siècle (dont pour 20% des baisses allant de -50 à -100%). », AR5 WG2, GIEC, (2014)

« 1 million d'espèces (sur 8 millions) sont menacées d'extinction du fait des activités humaines. Dans le monde, 70% des populations de vertébrés ont déjà disparu ces quarante dernières années.», Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, (2022)

« Sans politiques d'adaptation, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine pourraient être confrontées à la présence de plus de 140 millions de migrants climatiques internes d'ici 2050 », « Les migrants climatiques : visages humains d'un dérèglement planétaire », Banque mondiale, (2018)

« Avec la trajectoire de réchauffement mondial actuel, d'ici la fin du siècle en France trois années sur quatre seront plus chaudes que l'été caniculaire de 2022», AR6 WG1, GIEC, 2021

« En 2022, 4 800 personnes sont mortes en France du fait des fortes chaleurs estivales » Ballester, J. et al., Heat-related mortality in Europe during the summer of 2022, Nat Med (2023)

## A. Nous avons déjà franchi plusieurs limites planétaires

L'humanité vient de passer 11 000 ans dans un environnement globalement stable. Celui-ci représente le seul état du système Terre¹ dont nous sommes certains qu'il puisse supporter la sédentarité et la complexité de nos sociétés humaines. Il est en particulier le seul à permettre le bon fonctionnement d'activités agricoles assurant l'alimentation de milliards d'êtres humains.

Mais cet environnement stable n'est pas un acquis éternel. Plusieurs équipes de recherches ont identifié les limites planétaires<sup>2</sup> qui délimitent les frontières de « l'espace opérationnel sûr<sup>3</sup> » de l'humanité. Dépasser ces limites, c'est embrasser le risque d'une instabilité permanente et subir le déclin des écosystèmes tels que nous les connaissons et des sociétés humaines qu'ils soutiennent. Ces modifications potentiellement brutales et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Et notamment la couche la plus externe de notre planète qui s'étend de la base des aquifères au sommet de la couche limite atmosphérique, qui concentre la plupart des activités humaines, et est sujette actuellement à des changements rapides et profonds affectant les organismes vivants et leur environnement. Voir <u>Système Terre</u>, IPGP

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rockström, J., Steffen, W., Noone, K. et al. A safe operating space for humanity. Nature 461, 472–475 (2009)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le terme a été forgé par l'équipe de recherche à l'origine du concept de limites planétaires dans « <u>lt's</u> <u>all about the safe operating space »</u>, Stockholm Resilience Center (2019)

difficilement prévisibles sont susceptibles de compromettre les conditions qui ont permis aux sociétés modernes de se développer jusqu'à présent.

Certains modes de vie et techniques identifiés par le consensus scientifique, tels que la combustion d'énergies fossiles ou l'artificialisation de sols, multiplient les pressions sur notre environnement et déstabilisent le « système Terre ». Les conséquences concernent l'ensemble de l'humanité, entraînant des risques considérablement accrus de subir des catastrophes naturelles et humaines, avec des intensités variables en fonction de son lieu de vie et de son niveau de revenus.

Huit limites planétaires sont actuellement identifiées par la littérature scientifique<sup>4</sup>. Chacune d'entre-elles désigne un processus impliqué dans le fonctionnement du "système Terre", sur lequel les activités humaines exercent une pression plus ou moins importante. Si cette pression dépasse un certain seuil, alors ce franchissement peut faire basculer les sociétés humaines hors de leur espace opérationnel sûr. Dépasser les limites planétaires suivantes met ainsi en péril l'environnement stable de l'humanité:

- Le climat: la stabilité relative du climat depuis dix mille ans a évité les changements brusques des composantes du système Terre, hors évènements ponctuels. Mais depuis 1750, de nouvelles activités humaines, en premier lieu la combustion massive de charbon, pétrole et gaz, sont à l'origine d'une hausse de la concentration de gaz à effets de serre dans l'atmosphère. Cela entraîne une hausse des températures moyennes à la surface du globe, occasionnant déjà la période la plus chaude sur plusieurs siècles depuis au moins les 100 000 dernières années. Le changement climatique aggrave le risque de survenue et l'ampleur d'événements extrêmes tels que des vagues de chaleur, de fortes précipitations, l'aggravation des sécheresses, la hausse du niveau et l'acidification des mers (cf. le résumé aux décideurs du dernier rapport de synthèse produit par le GIEC, 2023 en anglais)
- Les écosystèmes naturels : des écosystèmes naturels en bon état, et notamment les organismes animaux et végétaux qu'ils contiennent, sont nécessaires pour assurer les grands cycles biogéophysiques planétaires que sont ceux de l'énergie, l'eau, le carbone et les nutriments. La biodiversité, en plus de contribuer à la beauté du monde et d'exister pour elle-même, assure des fonctions écosystémiques qui contribuent fortement aux activités humaines : pollinisation, protection contre les ravageurs de cultures et les maladies, qualité de l'eau, préservation des sols, protection contre les catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrains, etc.), santé physique et mentale, etc. Un million d'espèces seraient actuellement menacées d'extinction sur les 8 millions que compte la planète. La principale raison du déclin de la biodiversité est le changement d'usage des terres<sup>5</sup>. Au niveau

<sup>4</sup> "Groundbreaking study quantifies safe and just Earth system boundaries", Stockholm Resilience Center (2023)

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Outre l'artificialisation des sols et la modification de l'usage des terres et des mers, les principales causes de l'effondrement de la biodiversité dans le monde recensé par l'IPBES, qui fonctionne de manière analogue au GIEC et évalue les connaissances sur les questions écosystémiques, , "le GIEC de la biodiversité", sont par ordre décroissant d'importance : l'exploitation directe des organismes (pêche, chasse, braconnage), le réchauffement climatique, les pollutions (pesticides, etc.), et le transport d'espèces exotiques envahissantes.

mondial, cette réduction des écosystèmes naturels est principalement due à l'expansion et l'intensification agricole (notamment par la conversion de forêts ou de zones humides en culture. Elle est également une conséquence de l'artificialisation induite par l'urbanisation et les infrastructures de transport et industrielles (cf. le résumé à l'intention des décideurs du rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques produit par l'IPBES, 2019)

- Les paysages fonctionnels : la préservation de la biodiversité et sa contribution aux sociétés humaines nécessitent également d'assurer la fonctionnalité écologique des espaces artificialisés et dominés par les activités humaines. L'intensification des pratiques agricoles et l'artificialisation des espaces verts urbains mettent à mal l'intégrité écologique et fonctionnelle de ces paysages en supprimant les espaces semi-naturels qui pouvaient y subsister, au détriment de la biodiversité (cf. le résumé à l'intention des décideurs du rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques produit par l'IPBES, 2019)
- Le cycle de l'eau douce, des eau de surface et des eaux profondes : la vitesse du cycle de l'eau fixe une limite à nos prélèvements d'eau douce, dite « eau bleue » des fleuves, lacs et des nappes phréatiques, au-delà de laquelle la ressource ne peut plus se reconstituer. La surexploitation de ces eaux perturbe le fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés, par exemple en entraînant un assèchement estival. Le niveau d'humidité des sols, dite « eau verte » peut également être déstabilisé par les effets du changement climatique sur l'eau douce et les modifications d'usage des sols.
- Les cycles du phosphore et de l'azote : l'usage d'engrais chimiques dans l'agriculture a conduit à augmenter considérablement la quantité d'azote et de phosphore en circulation dans les sols et les écosystèmes. Ce surplus entraîne l'eutrophisation, c'est-à-dire la suraccumulation de nutriments, des cours d'eau, lacs, estuaires, et des zones côtières. Ce mécanisme provoque à son tour la croissance excessive de plantes marines et d'algues, et l'asphyxie d'écosystèmes aquatiques fluviaux et côtiers lorsque cette biomasse en excès est ensuite décomposée.
- Les aérosols atmosphériques : les aérosols sont des particules solides ou liquides en suspension dans l'air, dont la présence est due à certaines activités humaines (combustion de bois, charbon, pétrole, gaz, chantiers, activités agricoles, phénomènes naturels) ainsi que certains phénomènes naturels (tempêtes de sable, embruns marins). Ces particules ont un impact majeur sur la formation des nuages, l'intensité des pluies et les cyclones, avec des conséquences sur le cycle de l'eau, la production agricole et le changement climatique. Même si ce n'est pas ce qui les classe parmi les limites planétaires, ces aérosols sont également responsables de 7 millions de décès prématurés par an du fait de la pollution de l'air qu'ils entraînent.

La communauté scientifique s'interroge également sur une neuvième limite, celle de l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement. Les activités humaines industrielles créent en continu de nouvelles substances artificielles, dont certaines polluent

ensuite l'environnement : toxiques (dont les polluants organiques persistants et les pesticides), plastiques, perturbateurs endocriniens, médicaments, métaux lourds, etc. Cette pollution a des impacts sur la santé humaine et sur la biodiversité. Certaines de ces substances artificielles sont dites immortelles, c'est-à-dire qu'elles ne se dégradent pas dans l'environnement, alors que d'autres se dégradent très lentement comme le plastique, voire sur des millénaires comme les produits radioactifs.

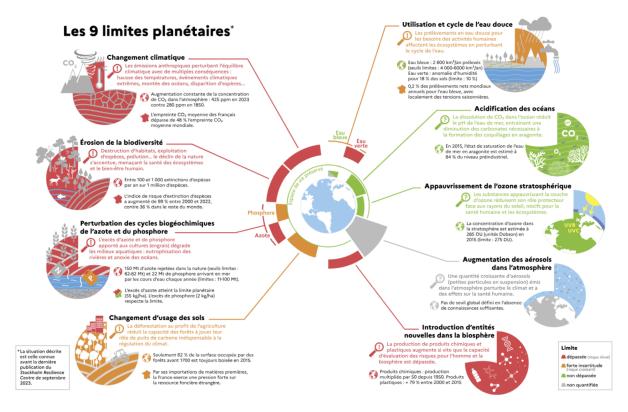
L'état des lieux des connaissances scientifiques en 2023 montre que 6 des 8 limites planétaires identifiées seraient actuellement dépassées<sup>6</sup>. Nous nous apprêtons à dépasser la septième, liée au climat. Nous sommes donc déjà en train de faire basculer l'écosystème dans lequel nous vivons vers un nouvel état, inconnu et difficilement anticipable - mais très certainement nettement moins hospitalier qu'il n'a été jusqu'à présent - avec une vitesse et à une ampleur inégalée. Nous n'avons déjà donc plus la certitude de conserver un environnement suffisamment stable pour organiser nos sociétés à l'abri du fait de risque de multiplication de catastrophes écologiques.

Les responsabilités et les conséquences du dépassement des limites planétaires ne sont pas égales dans la population mondiale : les générations passées et présentes des pays les plus développés ont historiquement une plus grande responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre tandis que les générations présentes et futures qui subissent les conséquences sont principalement dans les pays des Sud. À cela s'ajoute que l'empreinte écologique et l'exposition aux risques environnementaux sont largement liées au niveau de vie, de même que la capacité à s'adapter aux changements environnementaux, en particulier climatiques.

-

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> La dernière synthèse des connaissances sur les limites planétaires, par l'équipe qui en est à l'origine : Rockström, Johan et al., <u>Safe and just Earth system boundaries</u>, Nature (2023) (en anglais)

### B. La France est sortie de sa zone de sûreté écologique



La France face aux limites planétaires<sup>7</sup>

En France et dans le monde, notre incursion hors des limites planétaires pousse à des temps incertains aux conséquences néfastes. Réinsérer nos sociétés à l'intérieur de ces limites est une impérieuse nécessité. Cela implique notamment de diminuer rapidement et drastiquement les destructions de l'environnement dont nous sommes responsables (y compris hors de notre territoire) pour éviter l'accumulation croissante de crises écologiques. Ce que cela nécessite fait maintenant largement consensus au sein de la communauté scientifique : réduction massive et rapide de nos émissions de gaz à effet de serre, de l'artificialisation des sols, des émissions de polluants de l'air, des eaux et des sols, etc.

Dans le même temps, il est indispensable d'adapter nos sociétés aux conséquences des franchissements ayant déjà eu lieu ou par anticipation de ceux à venir : éloignement et protection des bâtiments des zones inondables face à la montée des eaux, protection de la population face aux conséquences sanitaires des vagues de chaleur, transformation des modes de production agricoles pour limiter les baisses de l'approvisionnement alimentaire, préparation à l'accueil de réfugiés climatiques, etc. (les trois notes publiées par Intérêt Général sur les enjeux d'adaptation face aux crises écologiques et notamment Intérêt général, «Gouverner en situation de crises écologiques » note #24, juillet 2022)

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> «<u>La France, face aux neuf limites planétaires</u> », CGDD (2023). Dans ce rapport, le CGDD évalue la position de la France face à un ancien cadre de présentation des limites planétaires, d'où la présence de 9 limites au lieu de 8, avec des intitulés un peu différents.

Pour le moment, en France comme dans le reste du monde, le compte n'y est pas.

Concernant le climat, à l'échelle mondiale les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore commencé à diminuer : elles ont au contraire à nouveau atteint des records historiques en 2022 à plus de 52 Gt, après la baisse ponctuelle liée au COVID-198. En France, nous réduisons trop lentement l'empreinte carbone par personne, c'est-à-dire en comptabilisant les émissions locales et celles importées d'autres pays inclus. Celle-ci diminue de -1,5% par an en moyenne sur ces dix dernières années<sup>9</sup>, alors qu'il serait nécessaire de les diminuer de l'ordre de -5% à -10% par an pour contribuer à la neutralité carbone mondiale et respecter nos engagements pour 2050. Concernant la biodiversité, à l'échelle planétaire, la déforestation continue de progresser voire de s'accélérer. En France, notre propension à détruire la biodiversité ne diminue que très faiblement, que ce soit sous l'angle de l'artificialisation des sols ou de l'usage intensif de pesticides et d'engrais de synthèse<sup>10</sup>. Concernant les pollutions, malgré une amélioration globale de la qualité de l'air depuis 40 ans, la pollution de l'air est encore responsable de 40 000 décès prématurés chaque année rien qu'en France métropolitaine<sup>11</sup> - et 7 millions dans le monde, soit un décès sur huit. Les batailles autour de la répartition de l'eau s'accroissent chaque été tandis que les algues vertes, résultats de pollutions à l'azote et au phosphore, font partie du quotidien sur les plages du littoral de l'ouest de la France. Par ailleurs, notre adaptation aux crises écologiques à venir est encore largement superficielle; par exemple, de nouveaux logements se construisent et s'achètent chaque année sur des littoraux pourtant promis à devenir inondables d'ici moins de 30 ans<sup>12</sup>.

### C. Pas de souveraineté sans transformation écologique

65% de notre consommation d'énergie finale provient des fossiles : pétrole, gaz et charbon<sup>13</sup>. En plus d'être à l'origine de l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre territoriales de la France, la nécessité d'un approvisionnement massif et régulier en pétrole et en gaz fossile nous rend vulnérables aux pays, souvent autoritaires, qui nous les fournissent. Au vu des difficultés croissantes rencontrées pour extraire ces ressources<sup>14</sup>,

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir <u>Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde - Édition 2023</u>, Ministère de la Transition écologique (2023)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> <u>L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2021</u>, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (2022)

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Portail de l'artificialisation des sols, Cerema (2022)

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Impact de pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine. Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019, Santé Publique France (2021)

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Immobilier et climat. Le marché français face à l'élévation du niveau de la mer, Callendar Climate Intelligence (2022)

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> <u>Chiffres-clés de l'énergie - Edition 2022</u>, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, 2022

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> rapport du Shift Project pour la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS), Ministère des Armées concernant l'approvisionnement de la France en pétrole : Olivier Rech et Hugo Duterne, <u>"Approvisionnement pétrolier futur de l'Union Européenne : Etat des réserves et prospective de production des principaux pays fournisseurs"</u>, The Shift Project, 2021 et celui concernant l'approvisionnement en gaz : Matthieu Auzanneau, Guillaume Schneider, Emma Stokking, <u>"Gaz naturel : quels risques pour l'approvisionnement de l'Union européenne ?"</u>, The Shift Project (2023)

des tensions géopolitiques croissantes et de l'organisation des pays producteurs en conséquence, un risque supplémentaire de rupture de cet approvisionnement renforce notre vulnérabilité. Conséquence concrète : le coût d'accès à ces énergies aujourd'hui indispensable au fonctionnement de nos sociétés a explosé, faisant doubler le déficit commercial de la France en 2022<sup>15</sup>.

Malgré cela, en pleine crise géopolitique ukrainienne, la totalité de la classe politique a voté à l'été 2022 la baisse du prix des carburants routiers ainsi que du gaz et du fioul pour le chauffage pour l'ensemble de la population. Si ce vote a été justifié par une préoccupation légitime vis-à-vis des personnes précaires, il révèle surtout un manque de vision stratégique, en se contentant d'une baisse des prix à court terme plutôt que d'un ciblage des aides et de la constitution d'un plan d'urgence pour aider les citoyens menacés à s'émanciper du gaz et du pétrole. Il est pourtant essentiel de s'organiser dès maintenant pour que cette situation ne puisse pas se reproduire et organiser une transformation écologique viable sur le long terme.

À cela s'ajoute une désindustrialisation du pays qui accroît les risques de pénuries et de ruptures d'approvisionnement en biens et services essentiels. À la fois accélérée et visibilisée par la pandémie de COVID-19 de 2020-2021, cette désindustrialisation est à l'origine depuis des décennies d'une large perte d'emplois qualifiés, rémunérateurs et potentiellement porteurs d'une utilité sociale et écologique. Elle empêche de maîtriser les processus de production et donc d'en organiser la transformation écologique. Cette perte de souveraineté concerne également l'agriculture, avec des impacts sur la souveraineté alimentaire. La crise liée à l'agression de l'Ukraine et l'explosion des prix alimentaires en Europe, nous rappelle que les engrais chimiques agricoles nécessitent des énergies fossiles et sont largement importés. L'élevage intensif est extrêmement dépendant d'importations massives de soja et céréales. Alors qu'une agriculture locale et biologique associée à une diminution des cheptels permettrait de réduire les impacts de la production alimentaire sur la planète, les pratiques liées aux usages productivistes sont donc non seulement problématiques d'un point de vue écologique, mais aussi géostratégique.

La sortie planifiée et rapide du pétrole, du charbon et du gaz au profit de la réduction de la consommation d'énergie et du passage à des énergies décarbonées produites en Europe est non seulement un impératif vital pour nous mettre en sûreté écologique, mais elle représente aussi la possibilité de gagner en souveraineté<sup>16</sup>. S'il ne faut pas négliger les risques de dépendance aux métaux entraînés par la transformation écologique, notamment dans la production industrielle ou dans les énergies renouvelables ou nucléaires (Intérêt général, «Planifier un système électrique au service d'impératifs sociaux, écologiques et démocratiques » note #22, février 2022), ils demeurent même après la sortie des énergies fossiles d'ampleur nettement moindres que notre dépendance actuelle aux énergies fossiles<sup>17</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Brice Benjamin, *La sobriété gagnante*, auto édition (2022)

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Pierre Charbonnier, *La naissance de l'écologie de guerre*, Le Grand Continent, 2022

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> L'arrêt de l'approvisionnement en métaux n'implique pas l'arrêt des éoliennes, panneaux solaires et batteries qui en dépendent, mais l'arrêt de l'accès à de nouveaux appareils. Les métaux sont également

### D. Les politiques néolibérales ne parviennent pas à nous mettre en sûreté

Les transformations écologiques à mener dans chaque secteur font maintenant globalement consensus, grâce aux synthèses des connaissances produites par le GIEC et l'IPBES, et en France, aux enseignements largement semblables des scénarios de transition écologique récemment produits par RTE, l'ADEME, négaWatt, et The Shift Project. Cette adhésion s'étend dans la plupart des organisations politiques et il est devenu comme passage obligé de promouvoir l'usage des transports en commun et du vélo, de favoriser la rénovation thermique des bâtiments et l'usage de pompes à chaleur. Un arc large s'accorde également pour défendre la végétalisation de l'alimentation et la décarbonation des activités industrielles.

Pourtant, les politiques actuellement mises en place ne sont pas à la hauteur de l'urgence écologique. Les annonces ne sont pas suivies d'effet ou trop marginalement. Les causes de cette incapacité à mettre en place des politiques publiques à la hauteur des enjeux et d'obtenir des résultats tangibles sont multiples :

- la sous-estimation des menaces à venir, par méconnaissance des prévisions scientifiques ou par absence de vision de long-terme, et de l'ampleur des efforts nécessaires pour y faire face,
- l'écart entre des bénéfices de long-terme de certaines actions écologiques et leurs coûts à court terme,
- l'idéologie néolibérale dominant la classe politique, incarnée par un refus d'une intervention directe et massive de la puissance publique.

Les gouvernements néolibéraux refusent par principe la mise en place de politiques réellement contraignantes pour les entreprises ou les citoyens. Les politiques environnementales mises en place reposent quasi exclusivement sur une régulation timide et superficielle des mécanismes de marchés, de légères taxations et surtout des subventions non opposables aux entreprises et timorées aux particuliers. Les conséquences de telles politiques empêchent d'organiser une transformation écologique efficace et juste :

• Elles laissent de côté les plus pauvres quand la seule taxation permet aux riches de s'acheter le droit de polluer. Les plus précaires se retrouvent enfermés dans un cercle vicieux par une hausse des prix rendant leurs moyens de chauffage, de transport ou d'alimentation de plus en plus onéreux. Apparaît alors une situation de dépendance forcée à des activités de plus en plus chères, sans moyen de s'en extraire. Les citoyens n'ont pas les mêmes facilités que les entreprises pour anticiper le renchérissement du coût d'une activité qui ne sont jamais parfaitement protégés par des mécanismes de compensation insuffisants, quand ils existent.

recyclables en partie, contrairement au pétrole et au gaz brûlés, et on peut aussi réaliser des stocks à faible coût.

Paradoxalement, les politiques néolibérales enferment donc les plus pauvres à des activités écologiquement insoutenables.

- Elles surestiment la capacité d'intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des marchés. Si l'impact climatique d'un produit spécifique via la quantification des émissions de gaz à effet de serre est déjà complexe au-delà des émissions directes, lesdits marchés sont encore loin d'intégrer les enjeux d'adaptation ou d'atténuation d'autres impacts écologiques. Alors qu'il est déjà difficile d'estimer le coût des pollutions directes, cela suppose d'arriver à évaluer le coût de toutes les urgences écologiques, comme la destruction de la biodiversité, la protection des sols ou le bon fonctionnement cycle de l'eau. Ces enjeux relèvent d'ailleurs de logiques de biens communs, opposés aux logiques de marché (Intérêt général, « Des pollutions, dépollution! Épisode IIII : Dix principes pour désempoisonner le monde » note #10, décembre 2020).
- Elles laissent perdurer le mythe du signal-prix. Celui suppose que la consommation d'un bien diminue si son prix augmente. Mais si cette augmentation est trop faible, les ménages les plus riches ne changent pas de comportement. En outre, si l'a hausse est générale pour un même type de produits, rien n'implique à ce que les quantités consommées diminuent. En outre, le seul signal-prix ne permet pas d'anticiper les pénuries et de planifier la transformation écologique de l'économie. Il empêche également l'application des mesures de sobriété ou de substitution lorsque celles-ci nécessitent une préparation de long terme<sup>18</sup>. Enfin, en raison de la financiarisation des marchés des matières premières par exemple, le prix n'est aujourd'hui pas un indicateur fiable de la rareté d'un produit ni de sa valeur d'usage et encore moins de son impact écologique.
- Elles impliquent une complexité de mise en place telle qu'elles rendent quasi impossible une élaboration démocratique<sup>19</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Jean-Marc Jancovici, « Quel sera le prix futur du pétrole ? », Jancovici.com (2012)

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Le système de quotas carbone européen en est l'exemple le plus criant.

# III. Peut-on définir les spécificités d'une économie de guerre écologique ?

"Face au double défi du changement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles déclinantes que sont le pétrole et le gaz, il s'agit de se placer dans une économie de guerre et d'affecter massivement les ressources là où elles sont efficaces."

Jean-Marc Jancovici (ingénieur et enseignant), octobre 2011

"It's not that global warming is like a world war. It is a world war. And we are losing" / "Ce n'est pas que le réchauffement climatique est « comme » une guerre mondiale. C'est bel et bien une guerre mondiale. Et nous sommes en train de perdre"

Bill McKibben (journaliste et auteur), août 2016

"Il nous faut une économie de guerre climatique. Comme l'ont fait les États-Unis en 1942 : diriger les capitaux, la main-d'œuvre, les savoir-faire, vers des objectifs stratégiques. Eux, c'étaient fabriquer des bombardiers, des porte-avions, des tanks. Nous, faire basculer l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les transports. Mais nos dirigeants ne feront rien de tout ça. Pourquoi ? Parce qu'ils ne veulent pas diriger. Culturellement, psychologiquement, idéologiquement, ils font confiance à la main invisible du marché."

François Ruffin (député), juin 2020

#### A. Faire face aux menaces majeures de notre temps

Le régime économique et social à mettre en place pour faire face aux menaces majeures auxquelles nous sommes confrontés doit combiner plusieurs caractéristiques : être capable d'organiser une planification efficace, dans un laps de temps court, en assurant une distribution équitable des efforts et en orientant la mobilisation du système productif. L'histoire nous donne à cet égard des exemples de régimes économiques capables de gérer ces compétences : les économies de guerre.

Lors des deux guerres mondiales, une mobilisation nationale a été organisée par certains États (notamment les USA ou la Grande-Bretagne pour éviter la défaite). Cela a impliqué, pendant les années de guerre, la concentration des efforts et la transformation rapide de l'économie pour produire d'une part, les produits nécessaires à la guerre - armes, munitions, appareils logistiques - et d'autre part, pour assurer autant que possible la production des biens et services répondant aux besoins de base, notamment alimentaires, éducatifs et de santé, de l'ensemble de la population. Il a fallu ainsi mobiliser l'ensemble de la population, construire de grandes usines, produire rapidement des systèmes très spécifiques et mettre fin à des productions jugées superflues, et organiser cela en quelques années à peine. Le tout avec des coûts très conséquents - durant la Seconde Guerre mondiale, cela a représenté pour les États-Unis 188% du PIB annuel moyen sur les 4 ans

de la guerre, financés notamment par la dette et par des impôts exceptionnels sur les plus fortunés<sup>20</sup>.

Une économie de guerre décrit la mobilisation générale d'un pays suscitée par l'émergence d'une menace d'une gravité majeure avec pour objectif la suppression de ce péril. Généralement, cela implique le passage d'un système économique libéral orienté par les marchés à un système économique dirigiste ou planificateur. Ce dernier s'appuie, entre autres sur des mécanismes tels que la mise en place d'obligations précises et d'interdictions ainsi que d'une nouvelle gouvernance des entreprises, considérée comme légitime par la population pour répondre rapidement à la menace. Face au double constat de notre sortie de l'espace de sûreté écologique et de l'incapacité des politiques libérales actuelles, qui nous y ont menées, à nous extraire de cette situation d'instabilité grandissante, l'économie de guerre écologique représente une métaphore utile pour souligner l'urgence et l'ambition de la réponse aux menaces qui menacent notre sûreté collective.

Bien sûr, il ne s'agit pas de renoncer aux principes sociaux et démocratiques qui sont les nôtres et de verser dans l'autoritarisme liberticide et nationaliste. La métaphore guerrière est donc imparfaite. Dans le cas écologique, elle suppose par exemple de prendre en compte la légitimité des politiques auprès de la population, sans quoi l'échec est assuré. Faire face aux menaces suppose de bien les identifier. Ici, il ne s'agit d'affronter un ennemi organisé tel qu'un pays ou une armée lors d'une guerre comme l'histoire les a portées. L'adversaire de la réussite de la bifurcation écologique est plutôt à aller chercher du côté de l'inaction des politiques actuelles et des intérêts économiques et financiers favorables à un statu-quo carboné et dévastateur.

Alors qu'aucun pays n'est encore parvenu à s'engager dans une transformation écologique à la hauteur des enjeux, la France peut servir une nouvelle fois de modèle dans le monde en montrant la voie d'une transformation réussie sur le plan écologique et social et en profiter pour regagner en souveraineté. Et pour cela, se lancer dans une grande transformation de la société française sur vingt-cinq ans, entraînant des changements qui devront être d'une ampleur comparable avec celles opérées pendant les deux dernières guerres mondiales : organiser la mobilisation générale écologique.

#### B. Organiser la mobilisation générale écologique

Après avoir pris acte de l'inefficacité et l'injustice dramatique des politiques néolibérales, il est maintenant nécessaire de définir une doctrine claire pour mettre notre société en sûreté écologique. La ligne d'action que nous proposons repose sur les principes suivants : des politiques écologiquement efficaces et compatibles avec la construction d'une société socialement juste. La forme des mobilisations historiquement mises en place face aux menaces majeures montre que face aux crises écologiques, l'intervention contraignante et la planification de l'État sont les candidates les plus sérieuses pour assurer la prise en compte rapide de risques complexes de long terme. Assurer le caractère juste et démocratique des mesures prises pour y faire face est également un pilier de sa réussite.

-

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Xavier Ragot, Quel financement de la politique climatique : dettes, taxes, inflation ?, OFCE, (2023)

Cette mobilisation générale doit être pilotée par l'État, agent centralisateur le plus légitime et organisé. Sa mise en pratique s'appuie sur une société civile mobilisée et convaincue de la légitimité du passage à une modalité de fonctionnement extraordinaire<sup>21</sup>. Dans le cadre d'une mobilisation générale, la lutte contre la menace identifiée est prioritaire et nécessite d'identifier les besoins essentiels (comme la production et la distribution alimentaires), et elle justifie d'y consacrer les ressources jusqu'ici dédiées aux usages identifiés comme (voir le document joint « Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action » ).

En pratique, les contraintes pesant sur les particuliers et les entreprises touchent généralement au système d'allocation des ressources, pouvant aller jusqu'au rationnement ou à l'interdiction de certaines productions ou consommations de biens et de services écologiquement insoutenables. L'intervention ciblée de l'État peut également favoriser certains acteurs économiques, par exemple par l'industrialisation de nouveaux secteurs et la réindustrialisation d'autres secteurs.

### C. Inscrire la mobilisation générale dans l'urgence écologique

Le concept d'économie de guerre écologique permet de filer une métaphore à la hauteur des ambitions visant à réinsérer nos sociétés dans les limites planétaires : organisation d'une planification, mobilisant les systèmes productifs, en distribuant les efforts, aussi rapidement que possible. La notion de mobilisation générale, en prolonge la métaphore en ne laissant pas planer de doute sur son incontournable dimension sociale et démocratique. Là où une transition écologique évoque une image de transformation douce et progressive, l'économie de guerre écologique et la mobilisation générale écologique se fait au rythme de la capacité d'action maximale à partir de l'ensemble des ressources et des moyens non strictement nécessaires aux besoins essentiels de la population. Elle nécessite pour cela un dirigisme économique et social supérieur à une simple transition. En outre, la bifurcation écologique doit être également capable de prendre des décisions rapides lors des situations de crise imprévisibles qui ne manqueront pas de se présenter.

Ainsi, le concept historique d'économie de guerre peut se mobiliser en y intégrant trois conditions essentielles pour la réussite et la viabilité de la bifurcation écologique :

- elle doit se faire dans le cadre d'un projet émancipateur et démocratiquement choisi parmi les alternatives permettant la mise en sûreté écologique, au niveau local, national et dans la mesure du possible international;
- elle doit accompagner les bénéfices écologiques de la mise en sûreté écologique de notre société par l'ouverture de nouveaux droit sociaux et sanitaires, un partage juste des richesses et du travail et l'assurance des besoins remplis (une alimentation plus saine, moins d'exposition aux pollutions, etc.);

<sup>21</sup> On lira avec intérêt l'analyse écosocialiste des enseignements du passage en économie de guerre des États-Unis pendant la seconde guerre mondiale de Martin Hart-Landsberg: Martin Hart-Landsberg, <u>"La planification au service de la transition climatique: l'exemple de l'économie de guerre américaine entre 1940 et 1945</u>, Monthly Review (2023) traduit par Renaud Lambert et Régis Portalez pour X-Alternatives.

• elle vise à opérer une transformation permanente vers un nouveau modèle de société, et non pas traverser une situation de menace temporaire; bien que le gros des efforts qu'elle demande soit circonscrit à un laps de temps donné, il ne peut être envisagé de retourner après cet effort à la situation initiale.

L'économie de guerre écologique, la mobilisation générale écologique, est donc construite pour s'imbriquer avec clarté dans un projet émancipateur de transformation écologique et sociale capable de satisfaire les besoins de toutes et tous de façon pérenne.

## IV. Dix grands principes d'une mise en sûreté écologique

#### A. Se projeter sur vingt-cinq ans, soit avant 2050

Une mobilisation générale, a fortiori écologique, ne peut qu'être clairement limitée dans le temps, car conditionnée à l'atteinte d'un objectif : la mise en sûreté écologique de notre société via l'atteinte de la neutralité carbone, de la préservation de la biodiversité, globalement du respect des limites planétaires, et de l'adaptation globale de notre société aux crises écologiques (Intérêt général, « Gouverner en situation de crises écologiques - III : 2050, une France en situation de crises écologiques », note #26, octobre 2022)

Cette mise en sûreté doit impérativement avoir lieu dans les vingt-cinq prochaines années, notamment pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire prévue par l'accord de Paris sur le climat : il s'agit donc de l'échéance de temps que l'on peut se fixer pour passer en économie de guerre écologique. Un horizon de 25 ans correspond à une période de temps à la fois courte pour répondre à l'urgence écologique déjà là et à la fois longue pour mettre en place les changements structurels nécessaires. L'essentiel de la transformation historique qui est devant nous doit donc avoir lieu dans cet intervalle<sup>22</sup>.

Fixer un horizon temporel clair permet à chacun de planifier leurs choix, qu'ils soient privés comme les entreprises et les consommateurs ou publics tels que les administrations et les instances internationales.

Cette échéance n'implique pas que toute ambition de sûreté écologique prenne fin en 2050 et que l'on se remette à produire des SUV sans limitation : il s'agira alors de s'assurer de poursuivre le développement de notre société et l'émancipation humaine tout en restant dans le cadre des limites planétaires. Mais en cas de réussite de la transformation écologique, l'enjeu de ce futur pas si lointain consistera plus à préserver et à régénérer notre environnement pour le stabiliser qu'à transformer rapidement nos activités humaines.

-

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Voir la réponse à la position critique d'Éric Monnet concernant l'usage du concept d'« économie de guerre » appliqué à la transition écologique, disponible dans le verbatim de la conférence Michel Aglietta, Massimo Amato, Eric Monnet, Jean Pisani-Ferry, Magali Reghezza-Zitt, Antoine Reverchon, <u>"Économie de guerre et planification écologique"</u>, Le Grand Continent, 2022

### B. Planifier par l'État et associer les collectivités locales

Notre mise en sûreté écologique implique une réorganisation des mécanismes économiques et des modes de production d'une ampleur et d'une durée telles, qu'elle est par nature incompatible avec le laisser-faire économique et les mécanismes de marché, fussent-ils régulés. C'est une constante des économies de guerre : aux États-Unis, durant la Seconde Guerre mondiale, ce n'est pas Wall Street, mais l'État qui a non seulement organisé, mais aussi construit lui-même la plupart des équipements : l'État passait les contrats, déplaçait le matériel, annulait les contrats en fonction des besoins de la guerre, saisissait les entreprises refusant de se plier aux directives, et opérait un contrôle rigoureux des bénéfices pour mener la guerre<sup>23</sup>.

Par ailleurs, les changements de comportement individuels seuls ne suffiront pas<sup>24</sup>: les modes de vie écologiquement soutenables nécessitent la mise en place d'infrastructures et de processus de redistribution qui ne peuvent être mises en place qu'à l'échelle de la collectivité. C'est pourquoi la transformation écologique doit s'incarner d'abord dans des modifications structurelles et collectives. Elle passe par la création d'infrastructures et d'institutions rendant possible les transformations des pratiques individuelles: par exemple, une infrastructure vélo sécurisée et généralisée permet l'adoption de ce moyen de transport par le plus grand nombre. De même, le nombre de lignes de train ainsi que le prix et la fréquence des voyages déterminent les possibilités de transport décarbonés.

Toutes les échelles de l'organisation du territoire devront jouer un rôle dans la planification et l'économie de guerre écologique, d'une part en faisant remonter les besoins rencontrés dans les territoires ; d'autre part par la déclinaison locale et organisée, selon les spécificités endémiques, des objectifs macroéconomiques et sociaux découlant des principes de l'économie de guerre écologique (Intérêt général, « Pour une République sociale et écologique : reconstruire le triptyque communes - départements - État », note #20, février 2022). En outre, un État passant en économie de guerre écologique doit pour cela assumer son rôle d'organisateur du fonctionnement de l'économie, en mettant en place de mesures contraignantes : selon les cas, prise de contrôle de certaines industries stratégiques, mise en place de normes et de cahiers des charges légalement contraignants - dont interdictions et obligations -, l'obligation de transparence sur les impacts environnementaux, en plus de mesures incitatives fortes telles des subventions sous conditions, des taxes et des mesures protectionnistes, implication des salariés et de leurs représentants dans les processus de prise de décision.

Une planification directive de la part de l'État apporte un autre avantage majeur : en période d'incertitude généralisée, la planification écologique est un puissant réducteur

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Bill McKibben, *A Worl<u>d at War</u>*, The New Republic, août 2016

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Selon Carbone 4, entre un quart et la moitié de la réduction de l'empreinte carbone moyenne d'un français nécessaire pour que la France atteigne la neutralité carbone peut être obtenue par des choix comportementaux ou de consommation individuels. Le reste nécessite des transformations organisées à plus large échelle. Voir Alexia Soyeux et César Dugast, *Faire Sa part*, Carbone 4, 2019

d'incertitudes. Ainsi, la mise en place d'interdiction et de soutiens massifs à certaines productions donne une visibilité forte aux citoyens et aux entreprises.

Enfin, un pilotage fort par l'État est indispensable, car la transformation écologique devra avoir lieu à une échelle plus vaste que la seule échelle nationale, ce qui justifie la coordination de cette planification à des échelles supra-nationales, pour lesquelles l'État est l'interlocuteur premier.

#### C. Organiser la planification démocratique

Pour être légitime, la mobilisation générale écologique doit s'appuyer sur l'implication des citoyennes et citoyens et donner l'assurance de sa capacité à donner l'accès à toutes et tous aux biens et services essentiels à une vie bonne. L'alternative, à savoir l'échec reposant sur l'incapacité du système néolibéral à assurer l'accès de chacun aux biens et services essentiels serait, quant à elle, violemment liberticide et injuste. Il s'agit donc de se placer à rebours du système actuel où la régulation et l'absence de norme contraignante permet à des actionnaires dotés d'un pouvoir démesuré de contrôler la vie de tous. Seuls des débats collectifs et démocratiques peuvent fixer les lignes durables de notre vie commune. Rendre cette perception majoritaire est donc un enjeu essentiel du processus de planification d'urgence.

Ainsi, la mobilisation doit être organisée démocratiquement. Pour qu'elle soit efficace et juste, il est essentiel que cette organisation soit d'une part, partagée entre les échelons nationaux et locaux, d'autre part, que la société civile et les citoyens soient fortement impliqués via des mécanismes qui garantissent un droit à la co-gouvernance de la planification pour les citoyens et la société civile organisée (associations, coopératives, collectifs locaux, etc.)

Aux communes doit incomber la charge d'animer les débats destinés à l'identification des transformations nécessaires de chaque territoire, tant pour l'atténuation que l'adaptation (Intérêt Général « Pour un république sociale et écologie : reconstruire le triptyque commune - département - état », note #4, janvier 2022) : quels moyens de transport bas carbone adaptés à la localité ? Quels besoins d'adaptation propres au territoire ? Quelles perspectives pour la gestion des sols selon le profil agricole actuel de la région ? Ou pour l'organisation de l'eau, en particulier au vu des profils hydrologiques des bassins et des activités locales à prioriser, notamment pour les régions d'ores et déjà en pénurie saisonnière ? Ces besoins devront être transmis ensuite à un Commissariat à la planification écologique.

Cet organe de planification national doit être chargé de rassembler des comités thématiques autour de chaque secteur (mobilité, logement, agriculture, santé, infrastructures, etc.), chargés de proposer des objectifs sectoriels d'atténuation et d'adaptation cohérents avec l'ambition globale de retour rapide dans les limites planétaires, et les politiques nécessaires pour y parvenir. Pour être démocratiques et mobiliser l'ensemble du potentiel créatif du pays, ces comités devront rassembler des experts, des représentants de l'État, des branches économiques, des syndicats, des universitaires et chercheurs, des associations, en s'aidant sur des sujets précis

d'assemblées de citoyens tirés au sort (sur des modèles de la Convention citoyenne pour le climat). Ils devront être dotés d'une administration conséquente, avec des agents aux profils pluridisciplinaires. Les rapports élaborés dans chaque comité seront proposés au gouvernement, auquel il appartiendra de déterminer parmi les objectifs et moyens proposés ceux qui lui sembleront pertinents avant de les soumettre sous forme de projets de loi au vote du Parlement. Les politiques qui en découlent se déclineraient ensuite dans les documents de planification territoriale, en rendant obligatoires la mise en place d'objectifs chiffrés, d'un programme d'actions, de dispositifs de suivi et d'évaluation cohérents les stratégies nationales ainsi initiées (Intérêt Général, Gouverner en situation de crises écologiques - Préparer la France aux crises écologiques, note #27, juillet 2022)

Au sein des grandes entreprises publiques et privées, la gouvernance devra également faire une part importante aux salariés afin de les inclure dans le processus de décisions et limiter l'influence des actionnaires. L'enjeu de gouvernance des entreprises est de permettre que les citoyens travaillant en leur sein, s'emparent moralement du rôle économique de leur entreprise et traduisent un projet de société qui soit au service non pas d'une rentabilité numéraire de court terme, mais d'un projet de société en sûreté dans les limites planétaires. La participation des employés peut, comme celle de l'État, reposer sur une participation accrue aux Conseils d'administration exigée par la loi voire la prise de capital par les salariés (Intérêt général, « Socialiser le capital par la loi - Histoire et proposition », note #27, septembre 2022). Au delà de la question de la direction des entreprises, le passage en économie de guerre écologie nécessite également l'extension des droits des syndicats pour qu'ils puissent devenir une force motrice de la transformation écologique des entreprises : temps syndical prévu pour travailler et revendiquer sur les enjeux écologiques, avis systématique des CSE sur tous documents en lien avec la transformation écologique des entreprises, participation à l'élaboration avec vote contraignant pour mise en place d'un plan de mise en sûreté écologique de l'entreprise concernant la reconversion des emplois et l'adaptation des conditions de travail (Intérêt général, « Que peut l'État pour renforcer le syndicalisme ? Réhabiliter les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir », note #28, janvier 2023).

Plus globalement, la participation citoyenne et civile organisée doit aussi être fortement rendue possible par les institutions et encourager l'auto-organisation, en particulier aux niveaux locaux, via la formation de structures économiques sociales et solidaires : coopératives agricoles, de petites industries et artisanats, ressourceries, ateliers d'auto-réparation de vélos et autres réseaux de partages de connaissances, de services, de réemploi et réparations d'objets, de mise en commun de ressources matérielles et immatérielles, en particulier autour des *low-tech*, qui visent la réparabilité et recyclabilité. Afin de pouvoir efficacement stimuler et favoriser l'auto-organisation citoyenne, l'État et les collectivités locales pourront constituer des organes et réseaux d'appuis, qui favorisent et accompagnent la création et le développement de telles structures, via des aides juridiques, technologiques, financières, logistiques, etc.

#### D. Allier obligations collectives et nouveaux droits

Imposer la fin des activités les plus ostensiblement aberrantes pour l'environnement - jets privés, yachts - est indispensable, mais ne suffira pas : elles représentent une part trop limitée des impacts sur l'environnement pour suffire, en soi, à nous mettre en sûreté écologique. On ne peut pas ignorer de telles activités, mais on ne doit pas s'y limiter.

Le passage en économie de guerre doit entraîner la transformation des pratiques de mobilité, de chauffage, d'alimentation et de consommation de l'ensemble des citoyens, y compris les plus précaires. Mais cela n'implique pas que ce soit aux plus pauvres de payer le coût de cette transition, au contraire - obliger les propriétaires de chaudières au fioul d'en sortir urgemment n'implique pas que ce soit à ces mêmes propriétaires d'en payer le coût. La mise en sûreté écologique de notre société doit être simultanément rapide et juste.

En premier lieu, la mobilisation générale écologique doit reposer sur des obligations collectives ainsi que des interdictions et des quotas. Passer en économie de guerre écologique implique donc de remplacer la taxation des activités écologiquement nuisibles, soit la réponse néolibérale aux crises écologiques, par la mise en place d'obligations en interdisant progressivement les activités qui nous menacent de catastrophes écologiques. Si des activités sont trop nocives, les taxer ne suffirait pas. Il faut donc les interdire.

Pour que la transformation écologique se fasse de façon juste, le sujet n'est pas de savoir si des obligations devront être déployées, mais comment celles-ci pourront l'être de la manière la plus juste. À l'inverse, la gestion de la pénurie par les lois du marché est à la fois inefficace, car les quantités sont toujours produites, et injuste, car les riches s'achètent le droit de polluer. À l'inverse, des interdictions permettent d'assurer que l'effort soit justement réparti entre tous les citoyens, puisque la loi est la même pour toutes et tous. Contraindre par la norme garantit que les entreprises ou les citoyens les plus riches n'y échappent pas, ce que ne parvient pas à faire la mise en place de taxes écologiques (sur le carbone par exemple). Se contenter de surtaxer les voyages en avion pour en diminuer l'usage n'empêchera pas les plus riches de continuer à l'utiliser, au contraire de la mise en place de quotas carbone individuels dans l'aérien.

En outre, l'organisation de la transformation écologique par les contraintes et les normes donne une forte visibilité réglementaire aux industriels et facilite le changement de leur modèle, en sachant précisément à quelle échéance, dans quelles conditions et avec quel soutien une activité sera interdite, réduite ou facilitée. La planification sur 25 ans permet de construire des plans industriels et commerciaux. À l'inverse, les système de taxation et surtout de marché offrent des incertitudes bien plus fortes et limitent donc la capacité de projection des entreprises : dans un marché carbone, l'échéance à laquelle le coût d'une technologie bas-carbone deviendra compétitive économiquement face à des alternatives carbonées dépend des émissions futures des autres entreprises, de la spéculation sur le marché, et du coût du produit ou service décarboné. Personne n'est actuellement capable de fixer un prix du carbone qui fasse consensus et encore moins d'en connaître avec certitude la valeur dans cinq ou dix ans.

Des obligations fortes existent déjà dans la loi pour des motifs de justice sociale : interdiction du travail des enfants, salaire minimum, limitation du temps de travail, etc., obligations qui sont vues par l'écrasante majorité de la population comme des progrès sociaux. Il en existe aussi pour des motifs écologiques : fin de la vente de voitures thermiques en 2035, interdictions de l'installation de nouvelles chaudières fioul, obligations de rénovation des logements passoires en location, interdiction de l'usage de produits chimiques particulièrement polluants comme le DTD, l'amiante et les CFC, obligations progressives de réduction de la consommation d'énergie dans le tertiaire, etc. Actuellement, trop limité, ce type de réglementation est tout à fait possible. Il a pourtant montré son efficacité pour résorber le risque de dépassement d'une limite planétaire en réduisant le trou dans la couche d'ozone.

Enfin, pour qu'elles soient effectives, ces contraintes doivent systématiquement aller de pair avec l'ouverture de nouveaux droits, écologiquement soutenables : pour chaque obligation, il est essentiel de mettre en regard l'ouverture d'un nouveau droit ouvert à toutes et tous. La mobilisation générale écologique peut être l'occasion de s'organiser pour assurer les besoins de base de tous les citoyens et garantir le progrès des conditions de vie de ceux qui n'y ont pas accès. En économie de guerre écologique, la part du marché dans l'allocation des ressources s'amoindrit ou disparaît au profit d'une organisation plus égalitaire de répartition. Les nouveaux droits écologiques accordent à chaque citoyen l'accès aux éléments assurant son bien-être, qu'il s'agisse de biens matériels de subsistance (notamment alimentation, eau, logement), de santé physique et mentale, de sûreté, de conditions sociales et environnementales saines, à la revalorisation économique et sociale d'un grand nombre de métiers aujourd'hui injustement dévalorisés. D'autres besoins peuvent également être intégrés aux objectifs essentiels tels que l'éducation, l'accès aux arts et à la culture, la participation sociale et politique<sup>25 et bien sûr, la</sup> répartition juste des richesses, de l etc.

Autrement dit, de nouvelles contraintes pèseront sur ce qui est le quotidien de certains actuellement. Mais cela peut se faire en gagnant de nombreux nouveaux droits et qu'ils soient mieux répartis et donc plus égalitaires :

- Il n'est pas possible de conjuguer la préservation d'un environnement habitable et la possibilité pour chacun de partir chaque année en avion sur un autre continent, mais il est possible d'assurer à chacun le droit de partir en vacances dans les zones accessibles en train à un coût raisonnable.
- Il ne sera pas possible d'autoriser chacun à occuper une grande maison individuelle consommatrice d'espace naturel et de bâtir une société sobre, mais il est possible d'assurer à chacune le droit à un habitat sain, desservi par des transports en commun, bien isolé, bien chauffé en hiver, et protégé des canicules en été.
- Il ne sera pas possible d'assurer à chacun le droit de manger de la viande quotidiennement, mais il est possible politiquement d'assurer à chacun l'accès à une nourriture saine et peu carnée trois fois par jour.

-

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Ces besoins sont issus de la théorie du donut de l'économiste Kate Raworth. Voir « <u>La théorie du</u> donut : une nouvelle économie est possible », Oxfam, 2020

Ainsi, l'ouverture de ces possibilités et droits (détaillés dans le document joint: « Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action ») permettra de transformer nos modes de vie et de production en vue de garantir le retour dans la zone de sûreté écologiques. Celle-ci dépend des décisions politiques qui pourront uniquement réussir dans le cadre d'une mobilisation générale écologique, à la fois rapide et juste.